



Etat des lieux contrat d'entretien pompe a chaleur

Par **yeyette56**, le **09/12/2012 à 12:09**

[fluo]bonjour[/fluo] suite a un etat des lieux mon ex propriétaire me demande de prendre a ma charge une partie des frais du futur contrat d'entretien de sa pompe a chaleur. Alors que durant près de deux ans aucune intervention n'a eue lieu durant notre location.rnA t-il le droit de me demander cela alors qu'il n'y a eue rien de fait ni contrat, ni signature de part et d'autre et que nous avons quittés le logement depuis le 1er dec 2012 [fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **chaber**, le **09/12/2012 à 12:15**

BonjourrrnrnBonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre (relire la charte du forum)

Par **cocotte1003**, le **09/12/2012 à 13:24**

Bonjour, oui l'entretien du système de chauffage annuel est à la charge du locataire et u motif de résiliation de bail si vous n'en présentez pas une copie au bailleur. A votre départ, vous devez voir un certificat datant de moins d'un an, cordialement